

Démarche	: Demande de délivrance d'"attestation spéciale passagers" pour la conduite d'un bateau de moins de 13 passagers en navigation fluviale
Organisme	: Bureau des services fluviaux, Département du transport fluvial, Direction des transports ferroviaires, fluviaux et des ports

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Cette démarche s'adresse à tout membre d'équipage de pont travaillant à bord d'un bateau et qui souhaite être qualifié pour prendre des mesures dans les situations d'urgence à bord de bateaux de moins de treize passagers.

Le dossier de demande de délivrance de l'"attestation spéciale passagers" est constitué de :

- a) un certificat médical relatif au contrôle de l'aptitude médicale en navigation intérieure ;
- b) une attestation de suivi de formation PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) ;
- c) une attestation de 50 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur.

Les services instructeurs sont les autorités compétentes pour délivrer l'attestation spéciale passagers pour tous les membres d'équipage de pont.

Pour en savoir plus, consultez le site internet dédié aux professionnels de la voie d'eau à l'adresse :
<https://www.fluvial.developpement-durable.gouv.fr/qualifications-professionnelles-des-membres-d-r51.html>

Selectionnez le service instructeur souhaité pour l'instruction de votre demande

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Je ne trouve pas mon service instructeur
- Service instructeur de Lille (départements 02-08-59-60-62-80)
- Service instructeur de Lyon (départements 01-03-04-05-06-07-13-21-25-26-30-38-39-42-43-63-69-70-71-73-74-83-84)
- Service instructeur de Nantes (départements 16-17-22-23-29-35-36-37-41-44-49-53-56-72-79-85-86-87)
- Service instructeur de Paris (départements 10-14-18-27-28-45-50-51-58-61-75-76-77-78-89-91-92-93-94-95)
- Service instructeur de Strasbourg (départements 52-54-55-57-67-68-88-90)
- Service instructeur de Toulouse (départements 09-11-12-15-19-24-31-32-33-34-40-46-47-48-64-65-66-81-82)

Demande de délivrance d'"attestation spéciale passagers" pour la conduite d'un bateau de moins de 12 mètres

Coordonnées des services instructeurs

Voir sur le site "Transport fluvial et professionnels de la voie d'eau"

<http://www.fluvial.developpement-durable.gouv.fr/liste-et-coordonnees-des-services-instructeurs-a29.html>

Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service instructeur de votre choix.

Ma demande concerne

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

une première délivrance

un remplacement pour perte, vol ou détérioration

Identité du demandeur

Civilité

Mme

M.

Nom de famille

Nom de naissance sauf en cas de procédure officielle de changement de nom auprès d'un tribunal de justice

Nom d'usage

Exemple : nom d'époux

Prénoms

Date de naissance

Département de naissance, uniquement si né en France

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

1- Ain

2- Aisne

3- Allier

4- Alpes-de-Haute-Provence

5- Hautes-Alpes

6- Alpes-Maritimes

7- Ardèche

8- Ardennes

9- Ariège

10- Aube

11- Aude

Demande de délivrance d'"attestation spéciale passagers" pour la conduite d'un bateau de moins

- 12- Aveyron
- 13- Bouches-du-Rhône
- 14- Calvados
- 15- Cantal
- 16- Charente
- 17- Charente-Martime
- 18- Cher
- 19- Corrèze
- 21- Côte-d'Or
- 22- Côtes-d'Armor
- 23- Creuse
- 24- Dordogne
- 25- Doubs
- 26- Drôme
- 27- Eure
- 28- Eure-et-Loir
- 29- Finistère
- 30- Gard
- 31- Haute-Garonne
- 32- Gers
- 33- Gironde
- 34- Hérault
- 35- Ile-et-Vilaine
- 36- Indre
- 37- Indre-et-Loire
- 38- Isère
- 39- Jura
- 40- Landes
- 41- Loir-et-Cher
- 42- Loire
- 43- Haute-Loire
- 44- Loire-Atlantique
- 45- Loiret
-

Demande de délivrance d'"attestation spéciale passagers" pour la conduite d'un bateau de moins

- 47- Lot-et-Garonne
- 48- Lozère
- 49- Maine-et-Loire
- 50- Manche
- 51- Marne
- 52- Haute-Marne
- 53- Mayenne
- 54- Meurthe-et-Moselle
- 55- Meuse
- 56- Morbihan
- 57- Moselle
- 58- Nièvre
- 59- Nord
- 60- Oise
- 61- Orne
- 62- Pas-de-Calais
- 63- Puy-de-Dôme
- 64- Pyrénées-Atlantiques
- 65- Hautes-Pyrénées
- 66- Pyrénées-Orientales
- 67- Bas-Rhin
- 68- Haut-Rhin
- 69- Rhône
- 70- Haute-Saône
- 71- Saône-et-Loire
- 72- Sarthe
- 73- Savoie
- 74- Haute-Savoie
- 75- Paris
- 76- Seine-Maritime
- 77- Seine-et-Marne
- 78- Yvelines
- 79- Deux-Sèvres
-

Demande de délivrance d'"attestation spéciale passagers" pour la conduite d'un bateau de moins

- 81- Tarn
- 82- Tarn-et-Garonne
- 83- Var
- 84- Vaucluse
- 85- Vendée
- 86- Vienne
- 87- Haute-Vienne
- 88- Vosges
- 89- Yonne
- 90- Territoire de Belfort
- 91- Essonne
- 92- Hauts-de-Seine
- 93- Seine-Saint-Denis
- 94- Val-de-Marne
- 95- Val-d'Oise
- 2A- Corse-du-Sud
- 2B- Haute-Corse
- 97.1- Guadeloupe
- 97.2- Martinique
- 97.3- Guyane
- 97.4- La Réunion
- 97.5- Saint-Pierre-et-Miquelon
- 97.6- Mayotte
- 97.7- Saint-Barthélemy
- 97.8- Saint-Martin
- 98.4- Terres Australes et Antarctiques
- 98.6- Wallis et Futuna
- 98.7- Polynésie-Française
- 98.8- Nouvelle-Calédonie
- 99- Etranger

Commune de naissance

Pays de naissance

Demande de délivrance d'"attestation spéciale passagers" pour la conduite d'un bateau de moins

Coordonnées pour l'envoi postal de l'attestation spéciale passagers

Destinataire

Précisez le nom du destinataire pour l'envoi postal

Adresse postale

Commencez par préciser le n° de la voie, la rue puis la commune pour faciliter la reconnaissance automatique de l'adresse
(ex : 1 place Carpeaux 92800 Puteaux)

Complément d'adresse

Appartement, escalier, étage

Coordonnées de contact

Ces coordonnées sont conservées par l'administration pour vous contacter.

Numéro de téléphone (mobile si possible)

Adresse mail

Autre qualification dans le domaine fluvial

Certificat de qualification obtenu et valide

La mention de la qualification ASP sera ajoutée dans votre dossier administratif.
Si vous n'avez pas de certificat de qualification, sélectionnez "aucun".

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Aucun
- Conducteur pour naviguer sur les voies d'eau de France
- Timonier
- Maître matelot
- Matelot
- Homme de pont
- Matelot léger
- Patente du Rhin délivrée selon le Règlement relatif au personnel de la navigation sur le Rhin

Demande de délivrance d'"attestation spéciale passagers" pour la conduite d'un bateau de moins de 12 mètres

Pièces justificatives à joindre

Instructions à suivre concernant les pièces justificatives à joindre à la demande :

Tous les documents joint à la demande doivent être présentés en langue française.

Les attestations et le certificat médical doivent être datés, signés et certifiés (tampon).

Un justificatif d'identité en cours de validité

Recto du titre d'identité

Verso du titre d'identité (uniquement si la date de validité figure sur le verso)

Recto du titre d'identité

Verso du titre d'identité (uniquement si la date de validité figure sur le verso)

Recto du titre d'identité

Verso du titre d'identité (uniquement si la date de validité figure sur le verso)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Instructions relatives à l'aptitude médicale (consultez toutes les instructions en cliquant ci-dessous sur "modèle à télécharger")

Le certificat médical doit être daté, signé et certifié (tampon).

Vous devez déclarer toute aptitude médicale restreinte permanente ou temporaire, car les mesures d'atténuation des risques et les restrictions doivent être mentionnées sur votre certificat de qualification.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Une photo d'identité

datant de moins de 6 mois et conforme aux normes en vigueur (voir les normes à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Un certificat médical

Vous devez déclarer toute aptitude médicale restreinte, permanent ou temporaire, car les mesures d'atténuation des risques et les restrictions doivent être mentionnées sur votre certificat de qualification.

Merci de ne pas tenir compte de la mention ci-dessous relative à la carte nationale d'identité.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation relative à la natation

Attestation de 50 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à deux mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif, option activités de la natation.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de suivi de formation PSC1

selon le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement "prévention et secours

Engagement du demandeur

Je certifie l'exactitude de l'ensemble des informations et des pièces justificatives fournies dans ce formulaire

Je note que des originaux, documents et données supplémentaires peuvent être nécessaires, ils devront être fournis sur demande de l'administration.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Éléments complémentaires facultatifs

Éléments complémentaires

Vous pouvez donner toutes explications ou informations complémentaires que vous jugez utiles à l'instruction de votre dossier.

Autres documents que vous jugez utiles pour votre dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autres documents

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autres documents

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autres documents